

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES

31470

ARRETE MUNICIPAL N° 101/2026

**Portant fermeture temporaire de l'école communale en raison d'un
épisode de canicule**

Annule et remplace arrêté N°100/2026

Le Maire de la commune de SAINTE FOY DE PEYROLIERES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le bulletin de vigilance météorologique émis par Météo-France plaçant le département en vigilance **orange canicule** à compter du 19/06/2026 à 12h00 ;

Considérant que les températures annoncées, supérieures à 39°C, présentent un risque grave pour la santé des enfants et du personnel ;

Considérant l'absence de moyens suffisants de rafraîchissement et de ventilation dans les locaux scolaires ;

Considérant que le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N°100/2026 pour cause de changement d'heure ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'école maternelle Jean-Baptiste Clément et le complexe scolaire Jules Ferry seront fermées au public le lundi 22 juin 2026 de 13h30 à la fermeture et le mardi 23 juin 2026 sur les mêmes créneaux horaires.

Article 2 : Le service de restauration seront maintenus ces deux jours.

Article 3 : Durant cette période, aucun accueil périscolaire ne sera assuré dans les locaux de l'établissement.

Article 4 : Les familles sont invitées à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants des effets de la chaleur.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, à l'entrée de l'école et publié sur le site internet communal.

Article 6 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N°100/2026 pour cause de changement d'heure.

Article 7 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys
- Aux parents des enfants scolarisés
- A la communauté des communes de cœur de Garonne
- A Monsieur Christian MONDIVÉ, DASEN
- A Mme RAGOT Emilie, directrice de l'école élémentaire
- A Mme DUPOUY Corinne, directrice de l'école maternelle

Fait à SAINTE-FOY, le 22 juin 2026

Le Maire,
Patrice LONG

